

Projet d'une Pension de famille au Vésinet

Présents pour l'animation :

- **Elues** : première adjointe, adjointe urbanisme, adjointe affaires sociales et solidarité
- **Cités-Caritas** : exploitant de la pension de famille – association créée par le Secours Catholique
- **Polylogis** : bailleur social en Ile-de-France – acquéreur de la parcelle vendue par la Mairie, responsable du chantier de construction
- **Architecte** Prinvault

Qu'est-ce qu'une pension de famille ?

Une pension de famille est un logement destiné à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire.

Il ne s'agit donc pas d'accueillir des familles mais de proposer à des personnes en difficulté, et souvent seules, un logement dans un cadre de vie collective à taille humaine, en les accompagnant pour leur permettre de se sentir chez elles et de recréer des liens avec les autres.

Le logement est autonome et durable. Il permet à celui qui l'occupe de renouer progressivement, à son rythme, avec l'usage d'un logement privatif. Enfin, la pension de famille est animée par des hôtes, dont la présence garantit aux résidents un soutien dans leurs démarches individuelles et l'organisation d'une vie collective. Cette présence quotidienne de l'hôte est primordiale, car elle offre un accompagnement social spécifique basé sur l'écoute et la convivialité.

Présentation du projet

La pension de famille se situera sur l'emplacement réservé n°5 (finalité sociale et/ou intérêt collectif) et sera composée de 27 logements de type T1 (20) et T1bis (7), studios équipés d'une salle de bain et d'une kitchenette. Les studios T1bis sont réservés pour l'accueil des couples. Le rez-de-chaussée est réservé pour les équipements communs résidentiels : laverie, salle commune, bureau pour le personnel d'encadrement, local entretien, sanitaires.

Planning : une promesse de vente de la mairie à Polylogis est signée ; le permis de construire n'est pas déposé ; le début des travaux n'est pas envisagé avant le premier trimestre 2024, leur durée est estimée à 18 mois.

En synthèse

La réunion fut très animée dans sa partie échanges avec les participants par l'expression d'opposition quasi unanime des riverains et des parents d'élèves de la localisation de ce projet à proximité des deux écoles, Pasteur et Cygnes.

La contestation porte sur l'emplacement de cette « pension de famille », la non-concertation de la Mairie avec les riverains et l'absence d'études pour d'autres options possibles pour le choix du lieu. Beaucoup des participants auraient souhaité que cette parcelle soit utilisée pour des équipements collectifs à usage périscolaire ou sportif.

Les participants ont demandé aux élues présentes que leurs craintes soient entendues et que de nouvelles réunions soient organisées pour présenter d'autres options d'emplacement. La surface de plancher de cet établissement est de 600 m².

La nature de l'établissement n'a pas été remise en question.

Les participants ont demandé que la présentation soit disponible sur le site internet de la Mairie.

